



Charte d'engagement réciproque du faire alliance

Les principes d'une co-construction féconde pour inventer ensemble l'ODD 17 en pratiques

Dans un contexte de profonde transformation, chacun est invité à « faire alliance ». Selon l'Observatoire des partenariats, 81% des Français, 92% des maires, 84% des dirigeants d'entreprise et 97% des responsables associatifs¹ considèrent qu'il est urgent de jouer collectif pour inventer collectivement des réponses face à nos défis communs. C'est ce qu'incarne le 17^e Objectif de Développement Durable (ODD).

Co-piloté par la Fondation GRDF et le RAMEAU, le Fonds ODD 17 se donne pour objectif de proposer une démarche apprenante afin de soutenir les alliances d'intérêt général. Cette Charte en définit les modalités, et met en débat le « contrat de confiance » que chacun des partenaires est invité à inventer.

18 octobre 2023

Document réalisé à partir de la « Charte du faire alliance » réalisée par la Fondation des Territoires

¹ Etudes IMPACT de l'Observatoire des partenariats (Comis – Opinion Way, septembre 2021)

Présentation du Fonds ODD 17

Si les alliances d'intérêt général se multiplient sur les territoires, elles sont encore peu valorisées. Afin de leur donner un cadre de référence, la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales » a mobilisé plus d'une centaine de réseaux nationaux et territoriaux, publics et privés.

Grâce à cette démarche, **un cap, un cadre, une capitalisation collective et les conditions de déploiement des alliances d'intérêt général ont été partagés** dans une « feuille de route » ministérielle autour de 4 chantiers structurels et 21 mesures techniques. Après trois ans de cheminement collectif, le bilan de la démarche apprenante montre les avancées significatives.

Le Fonds ODD 17 s'inscrit dans ce cadre pour soutenir les alliances d'intérêt général. Il se structure autour de **3 volets d'investissement** : les coopérations innovantes au service des Projets de territoire, les leviers de mutualisation de la connaissance sur les coopérations (*données, méthodes & outils, développement des compétences et recherche*), et les projets structurants d'ingénierie partenariale (*expérimenter la capacité de déploiement du mouvement de co-construction du bien commun en France*).

Le Fonds ODD 17 s'invente progressivement avec ses partenaires. Il s'est structuré autour de **3 étapes** :

- **2020** – 9 mois de conception à partir du 20/03/20 : comment accélérer les alliances à la fois pour répondre à la crise à court terme et sécuriser l'Agenda 2030 à moyen terme ?
- **2021-2023** – trois ans d'investissement dans un panel représentatif d'expérimentations nationales & territoriales qui illustrent la diversité des besoins d'ingénierie (domaine / acteur / territoire), et quadruple évaluation des impacts de l'investissement dans l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins » en territoire.
- **2023-2025** – Une stratégie sur trois ans pour promouvoir et développer le financement et l'investissement dans les alliances d'intérêt général et les ingénieries pour les accélérer.

Au 18 octobre 2023, date de la nouvelle version de la « Charte », une cinquantaine de projets ont bénéficié du Fonds ODD 17 dans le cadre de sa démarche expérimentale.

Les objectifs de la « Charte d'engagement réciproque du faire alliance »

Après la sélection des projets qualifiés, le Fonds ODD 17 invente avec eux un modèle souple qui permet à chacun de créer plus de valeur à la fois pour les projets leur écosystème et les investisseurs sociétaux.

Fort de l'expérience de 15 ans de recherche empirique du RAMEAU, une « Charte du faire alliance » a été co-construite en 2021 sous l'égide de la Fondation des Territoires. Le Fonds ODD 17 l'a immédiatement déclinée afin d'établir un dialogue le plus clair, lisible et fécond avec les projets soutenus et les territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Il s'agit d'un « contrat de confiance » qui pose les conditions d'une relation équilibrée, durable et à forte valeur ajoutée pour tous. Après trois d'application, elle en propose une nouvelle version enrichie grâce à trois ans d'expérimentations.

Le bon usage de la « Charte d'engagement réciproque du faire alliance »

Pourquoi ? L'art du « faire alliance » est complexe, il demande une **grammaire commune** et une **éthique partagée**. Disposer de ce cadre de référence permet d'engager un dialogue fécond.

Pour quoi ? La charte est une **trame** de principes, de modalités d'action et de moyens à mobiliser **à mettre en débat** pour définir les conditions d'une relation de qualité entre les acteurs impliqués.

Quand ? L'outil est pertinent **au début** des relations, mais aussi pour les réévaluer **en cours** de cheminement afin de prendre du recul et/ou pour établir les modalités d'évaluation **en fin d'action**.

Comment ? Les partenaires donneront leur avis sur les **modalités les plus adaptées pour valider ensemble l'usage de cette Charte**. Chacun pourra être force de proposition pour en ajuster les 21 leviers en fonction de sa situation propre.

La « Charte d'engagement réciproque du faire alliance »

Le Fonds ODD 17 propose une démarche apprenante au service de l'intérêt général. Elle s'appuie sur 4 indicateurs de réussite des actions engagées : l'impact sur leur écosystème, les enseignements et/ou la reproductibilité de leur cheminement, la valorisation possible pour illustrer la diversité des alliances d'intérêt général, et l'agilité permettant une frugalité des moyens mobilisés. Cette démarche se traduit au travers des 21 leviers suivants qui sont mis en débat avec chacun des partenaires du Fonds ODD 17.

Les 7 principes d'Action : une **vision partagée** des conditions du « faire alliance »

- Les parties s'engagent à **se respecter mutuellement**, et à travailler en **confiance**.
- Les **Objectifs de Développement Durable** sont retenus comme cadre commun de référence pour faciliter une sémantique partagée entre les partenaires.
- Le partage des objectifs de chacun et la recherche d'un enjeu commun a pour **finalité d'être traduit en actes**, dans le respect des règles de fonctionnement et des valeurs de chacune des parties prenantes, en tenant compte des spécificités des Territoires où elles agissent.
- Les actions engagées le sont dans un **principe de complémentarité** avec ce qui existe déjà, à la fois dans les réseaux des partenaires, et plus largement au sein de l'écosystème afin de garantir une démarche apprenante d'intérêt général utile à tous.
- Le Fonds ODD 17 privilégie une **réflexion entre les domaines économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux**, et recherche les liens opérants pour fluidifier les actions des partenaires et plus largement de l'écosystème. Avec ses partenaires, il contribue à décloisonner et à sortir des logiques en silos.
- Les **Territoires sont le creuset** des alliances d'intérêt général ; ils permettent d'incarner la réalité de terrain de l'intérêt général, en tenant compte des fragilités prioritaires des personnes et des espaces naturels. Ils sont les lieux privilégiés pour les expérimentations innovantes, et constituent donc un point essentiel du périmètre des actions engagées dans le cadre du Fonds ODD 17.
- La **co-construction du bien commun**, issue de l'action soutenue par le Fonds ODD 17, s'inscrit dans l'illustration de la « feuille de route » ministérielle de l'accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités territoriales.

Les 7 modalités d'Action : l'**envie « d'Agir ensemble »** au service de l'intérêt général

- **Dialoguer :** la démarche engagée est fondée sur un dialogue constructif, à partir d'une interconnaissance qui a pour utilité de favoriser une confrontation féconde des positions et des actions de chacun.
- **Partager :** le partage de données, d'outils, de méthodes, de ressources contribue à mieux appréhender les modèles de chacun des partenaires. En fonction des objectifs, de la maturité et des envies des partenaires, il constitue le moyen de passer à l'action dans une temporalité conjointement définie.
- **Expérimenter :** l'action du Fonds ODD 17 s'inscrit dans une démarche apprenante. En ce sens, si l'objectif est préalablement défini en commun, le chemin s'invente progressivement pour tenir compte des enseignements du parcours effectué. Le Fonds ODD 17 reconnaît un mutuel droit à l'erreur.
- **Capitaliser :** l'attachement à garder mémoire non seulement des résultats mais aussi du chemin est un gage d'intérêt général. Il permet de retracer les étapes de la relation pour en comprendre les effets, tant sur les partenaires que sur leur écosystème. La capitalisation permet de discerner les « signaux faibles », et *in fine* de valoriser le chemin parcouru en commun.
- **Evaluer :** la valeur du chemin nécessite d'être évaluée conjointement, et faire l'objet d'une recherche de valorisation respective pour contribuer à l'intérêt général.
- **Innover ensemble :** le Fonds ODD 17 se donne pour objectif de co-construire les conditions d'une ingénierie des alliances d'intérêt général à la hauteur des enjeux en France. Les fruits du cheminement collectif seront partagés avec l'écosystème afin d'envisager les modalités de déploiement de cette innovation co-construite avec chacun des projets soutenus.
- **Mutualiser :** les démarches partenariales ont aussi pour objectif d'accroître la frugalité des solutions. Les partenaires veilleront à s'appuyer sur l'existant pour optimiser les moyens mobilisés, et à en transmettre les enseignements afin que d'autres puissent en bénéficier.

Les 7 moyens d'Action : les **contributions** mises à disposition des expérimentations

- **Données** : le Fonds ODD 17 investit dans des données par domaine, par acteur et par territoire pour éclairer les dynamiques à l'œuvre sur le terrain, notamment au travers des travaux de l'Observatoire des partenariats. Les partenaires pourront y puiser des informations utiles pour leurs actions. En retour, ils partageront les informations susceptibles d'aider les autres acteurs.
- **Outils** : le Fonds ODD 17 a investi dans la plateforme ***l'ODD 17 en pratiques***, back office partagé, ainsi que dans la plateforme ***l'innovation territoriale en Actions*** qui propose notamment 7 parcours méthodologiques pour « Agir ensemble en Territoire ». Les partenaires auront un accès privilégié à ces outils et à leur mise en main. Leur propre usage permettra d'améliorer ces outils à la libre disposition de tous. En retour, les partenaires partageront leurs retours d'expérience afin d'inspirer d'autres acteurs.
- **Compétences** : dans le cadre de partenariats stratégiques, le Fonds ODD 17 permettra aux projets d'accéder aux compétences utiles à leur développement, notamment au travers du Réseau des « catalyseurs territoriaux » pour la co-construction locale, et du Fonds i pour le déploiement des projets à fort impact sociétal.
- **Ingénierie** : le Fonds ODD 17 pourra mettre en place, en fonction des besoins qualifiés conjointement, des missions d'ingénierie, notamment en matière de stratégie de développement, de transformation des modèles socio-économiques et/ou de management de projet afin d'accompagner un moment clé du projet.
- **Prise de recul et espace de confiance** : l'animation du Fonds ODD 17 prend en compte le besoin d'échanges et de prise de recul des porteurs des initiatives soutenues. Il se donne notamment pour mission de contribuer à « prendre soin » de ceux qui prennent soin, et à lutter contre la solitude des dirigeants des démarches innovantes parfois peu/mal comprises par leur environnement proche. L'ensemble des échanges est tenu à la plus stricte confidentialité afin de permettre à chacun de pouvoir s'y exprimer librement. Seules les informations mutuellement validées peuvent être plus largement partagées.
- **Contribution financière** : le Fonds ODD 17 pourra attribuer une subvention pour contribuer au financement structurel du projet soutenu, proposer un droit de tirage sur le financement d'ingénierie et/ou faire une convention d'apport avec droit de reprise pour favoriser le développement du partenaire.
- **Valorisation des contributions de chacun et de la valeur créée en commun** : les partenaires impliqués dans le Fonds ODD 17 veilleront au respect de l'équilibre de chacun. Les modèles socio-économiques associés aux alliances d'intérêt général sont encore à inventer. Ils contribuent à « l'équilibre de la maison », et chacun veillera à y contribuer, notamment en identifiant la juste « prime à l'alliance » nécessaire pour animer des démarches innovantes de co-construction.

Ces 21 leviers d'engagement réciproque sont librement à adapter en fonction de chaque situation, et donnent lieu à un dialogue avec les projets afin d'identifier comment les appliquer.

Cette « Charte d'engagement réciproque » est une invitation à découvrir progressivement ce qu'aucun ne peut encore savoir aujourd'hui, et à contribuer activement à la réussite des Objectifs de Développement Durable. Le Fonds ODD 17 considère qu'il n'y a pas de « grosse pierre » et de « petite pierre », mais seulement des contributions utiles pour édifier ensemble les conditions d'un XXI^{ème} siècle plus fraternel, équitable et durable.

Partagée le 18 octobre 2023, à Paris, à l'occasion du Forum National des Associations et des Fondations, signée par **la Ministre Prisca THEVENOT, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse, du Service national universel et de la Vie Associative, Jean-Paul DELEVOYE, Président de la Fondation des Territoires, Laurence POIRIER-DIETZ et Frédérique Le MONNIER, respectivement Présidente et Déléguée générale de la Fondation GRDF, Charles-Benoît HEIDSIECK et Brigitte GIRAUD, respectivement Président-Fondateur et Vice-présidente du RAMEAU, et Florence GILBERT, Directrice générale de Wimoov, en présence de Sylvain WASERMAN, Président de l'ADEME**

Co-signée le 22 novembre 2023, à Paris, à l'occasion du Salon des maires, par **la Députée Josiane CORNELOUP, Présidente de l'ANPP-Territoires de Projet, et Yannick BLANC, Président de l'Institut Français du Monde Associatif (IFMA).**